

Edito

Une méthode coopérative

L'organisation démocratique de la CCD s'exprime dans la réalisation de chaque projet.

Le Conseil communautaire représente l'ensemble des communes du Diois et donne le cap. Pour chaque compétence, vice-présidents, élus des commissions thématiques, techniciens et partenaires tissent leur propre méthode coopérative, dans un souci permanent de démocratie directe et de bonne gestion de l'argent public. Plusieurs exemples d'actualité illustrent cette manière de faire :

• La mise en œuvre des actions autour de la Petite enfance repose sur un travail partenarial avec la CAF et les associations parentales qui gèrent les multi-accueils. Cette organisation permet une gestion des besoins de garde au cas par cas.

• Le comité de pilotage du Contrat local de santé réunit les dix signataires et prévoit également d'associer l'ensemble des acteurs de la santé, professionnels, collectifs, usagers...

• Les « petits déjeuners éco » ont été l'occasion de rencontres entre élus et entrepreneurs des zones artisanales. Ces moments d'échange seront reconduits, car ils permettent d'entendre besoins et attentes afin de définir des actions pertinentes.

• La commission Ordures ménagères travaille à la réalisation d'une ressourcerie, autour d'un partenariat avec les acteurs locaux qui mettent déjà en œuvre des actions de récupération.

Cette méthode, constructive et enrichissante, réunit élus, techniciens, partenaires, citoyens, avec une mobilisation toujours au rendez-vous !

Alain Matheron, Président de la Communauté des Communes du Diois

Plus de réemploi et plus de tri !

Le Diois affiche de bons scores de tri, mais nous devons continuer nos efforts, en respectant encore davantage les consignes et en réduisant nos déchets ! Dans ce sens, la commission déchets, très mobilisée, avance et impulse de nouvelles actions comme le compostage collectif.

Les associations Aire Trésor, Bis Usus et la Boîte à jouer donnent une nouvelle vie à nos objets et matériaux, avec de nouveaux points de collecte en déchetterie de Luc-en-Diois et de Menglon. Tous autour de la table, ils travaillent également au projet d'une ressourcerie commune sur Die.

La réforme des ordures ménagères, c'est aussi des travaux importants dans les déchetteries de Luc-en-Diois, de la Motte-Chalancon et de Die. Après vingt ans de fonctionnement, ces équipements ne sont plus opérationnels pour répondre aux nouveaux besoins et aux nouvelles normes. Leurs espaces restreints peuvent être source d'accidents, d'où l'importance d'améliorer la sécurité et les conditions d'accueil pour le public et les agents. Les déchetteries évoluent donc et, au passage, changent de nom, pour devenir des aires de réemploi et de tri !

Jean-Pierre Rouit,
Vice-président en charge des ordures ménagères

Noyers - Montlaur-en-Diois



ZOOM



| DÉCHETS

Objectif zéro déchet !

Pour tendre vers ce cap, la CCD teste de nouvelles mesures de tri et de valorisation de certains matériaux. L'implication quotidienne des habitants est également essentielle.

Des déchetteries... aux aires de tri et de réemploi

Des déchetteries nouvelle génération apparaissent dans le Diois, à présent appelées aires de tri et de réemploi.

Comme leur nouveau nom l'indique, elles ont vocation à valoriser davantage nos déchets, afin de réduire notre impact, dont les transports, coûteux au niveau financier et environnemental. Réemployés et mieux triés, nos déchets peuvent avoir une seconde vie. Et, intégrés dans une économie circulaire, ils créent de la richesse ainsi que des emplois sur place.



Luc-en-Diois

Ouverte depuis le 15 octobre, l'aire de tri et de réemploi est équipée de onze quais et d'un nouveau bâtiment. La toiture accueille des panneaux photovoltaïques installés par Solavolt et exploités par DWATTS, coopérative locale de production d'énergies renouvelables.



La Motte-Chalancon

Les travaux se poursuivent, pour une ouverture de la nouvelle structure prévue début 2020, avec huit quais, un local de gardiennage aux normes et le traitement des eaux.

Le coût des opérations de Luc-en-Diois et de La Motte-Chalancon s'élève à près de 500.000 €, dont 96.000 € d'aide du Département de la Drôme.

Die

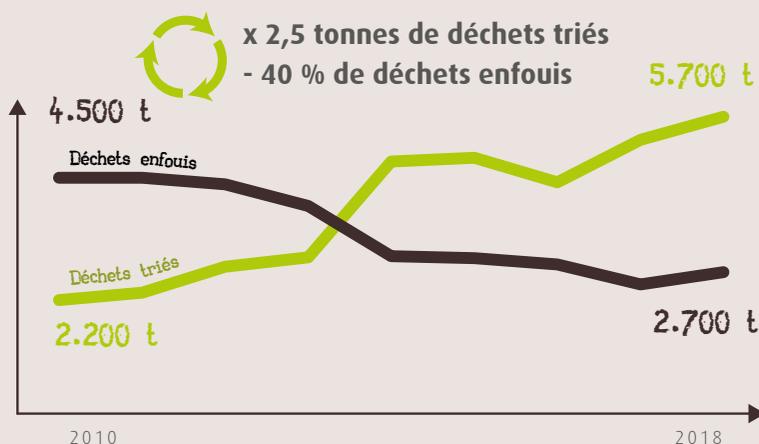
Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours et prévoient la modernisation de la déchetterie en aire de tri et de réemploi, la construction d'un centre technique intercommunal, d'une aire de stockage des bennes, ainsi qu'un espace dédié au dépôt pour la ressourcerie. Les travaux sont prévus de 2020 à 2022.



En 8 ans (2010 à 2018), la quantité de déchets (déchettes + points de collecte) a cru de 25 % (de 6.700 t à 8.500 t) mais la part recyclée a doublé de 33% à 66%.



170 kg/hbt/an en 2018
246 kg en 2010



A Die, un véhicule toutes les 3 min en été
(150 véhicules/jour)



Tous au compostage !

Pour encourager le **compostage individuel**, la CCD subventionne l'acquisition d'un composteur, dont il ne reste à payer que 15 €. Facile à utiliser, ce contenant en plastique vert est fourni par le SYTRAD avec un guide du compostage.

Le **compostage collectif de proximité**, initié aux jardins partagés de Die, à Luc-en-Diois, à Recoubeau-Jansac et à la Motte-Chalancon, va être relancé sur ces points test, avec la formation de référents volontaires. Cette démarche sera reproduite sur d'autres communes.



L'objectif est de traiter à la source les déchets de cuisine, mélangés à de la matière sèche (broyat, par exemple), d'où un minimum de suivi. Il s'agit également de **réduire les volumes de végétaux déposés dans les aires de tri en les intégrant dans le compost.**

Si la démarche vous intéresse, vous pouvez contacter Isabelle Czekajewski, animatrice prévention déchets et maître composteur. Un **apéro-compost** peut être organisé pour lancer la démarche en partenariat avec votre commune.

Contact
Isabelle Czekajewski, 04 58 17 44 65
preventiondechets@paysdiois.fr

REPÈRES SUR LE COMPOSTAGE

500 composteurs vendus

entre 2005 et 2019

18 composteurs collectifs installés dans des campings ou dans les villages

30 % du volume des ordures ménagères sont compostables, soit **900 tonnes** de gisement encore possible

Le volume de **végétaux** apporté en déchetterie a été **multiplié par 4 en 8 ans** : une grande partie pourrait être compostée

En **2023**, les collectivités devront disposer d'un mode de traitement des biodéchets à la source



Des nouvelles filières de tri ou de recyclage



La CCD offre la possibilité aux usagers d'apporter leurs déchets contenant de l'amiante. Pour cela, le respect absolu des consignes d'apport est nécessaire. La collecte d'amiante a lieu uniquement sur rendez-vous, le **premier vendredi du mois à l'aire de Die**. Tout apport est facturé 20 €.

Prise de rendez-vous et infos au 04 75 22 47 90
Retrouvez les consignes sur www.paysdiois.fr



FENÊTRES



PLÂTRE ET
PLAQUES DE PLÂTRE



PNEUMATIQUES



POLYSTYRÈNE

Après les pneus, **plâtres, portes et fenêtres et polystyrène sont sortis des encombrants**. Ce tri, mis en place à Die, va se généraliser sur les autres aires du Diois. Ce geste permet de réduire la part enfouie de nos déchets et, à terme, d'envisager l'utilisation du reste des encombrants comme combustible.



Pour limiter vols et vandalisme, les **appareils électriques sont désormais collectés dans des caissons maritimes sécurisés** à Die et à Menglon et dans un local en dur à Luc-en-Diois. La lutte contre le vol a déjà permis d'augmenter la collecte de 50 % en 2 ans.



| SANTÉ

La CCD anime le Contrat local de santé

La collectivité s'engage à coordonner ce contrat multi-partenarial.

Quelques repères

2015-2016 : réalisation d'un **diagnostic de santé du territoire Diois** par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS).

14 décembre 2017 : suite à l'annonce de la fermeture de services au Centre hospitalier, les élus, réunis en Conseil communautaire, se positionnent en faveur d'une participation au groupe de travail avec l'Agence régionale de la santé (ARS). **Ils optent pour une attitude de vigilance et demandent l'organisation d'une réunion publique.**

31 décembre 2017 : fermeture de la maternité et du service de chirurgie du Centre hospitalier de Die.

21 janvier 2019 : signature du **Contrat local de santé** entre dix signataires, dont la CCD.

1^{er} juillet 2019 : arrivée de Sonia Rochatte, animatrice du Contrat local de santé.¹



4 juillet 2019 : réunion du **Conseil communautaire**, en présence du Préfet, de la direction du centre hospitalier et de la direction de l'ARS. Le public est au rendez-vous avec 175 citoyens au côté des 50 élus présents.

10 octobre 2019 : 1^{er} comité de pilotage du Comité local de santé.

Une gouvernance transversale

Le Contrat local de santé a été conclu entre la CCD, l'ARS, la Préfecture de la Drôme, le Département, l'Education Nationale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mutualité Sociale Agricole, la CAF et les centres hospitaliers de Die et de Drôme Vivarais. **Ces partenaires vont se réunir régulièrement en comité de pilotage.** Des groupes thématiques à format variable sont également amenés à se constituer, **autour d'acteurs de la santé habitués à travailler en réseau. Les habitants seront invités à rejoindre la démarche.**

Les champs d'intervention

Le Contrat local de santé se fonde sur **une définition de la "santé globale"** selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Il intègre des thématiques aussi variées que la prévention, l'accès aux soins, la santé/environnement, tenant compte de facteurs tels que la précarité et la restriction à la mobilité.

Le contrat déploie des objectifs sur l'ensemble des parcours de santé de la naissance à la perte d'autonomie.

Il a pour vocation de **mieux répondre aux besoins spécifiques identifiés sur le territoire** à la suite du diagnostic préalable.

Premier comité de pilotage

Un premier comité de pilotage a fait le point sur l'avancement du contrat, la prise de poste de l'animatrice, les modalités de la gouvernance et la validation des axes prioritaires pour les prochains mois.

Contact

Sonia Rochatte - 04 58 17 44 62
sonia.rochatte@paysdiois.fr

¹ L'animation du contrat local de santé est financée à 50 % par l'Agence Régionale de Santé.



En +

| ENFANCE

La crèche provisoire de Die s'agrandit

La crèche provisoire de Die, installée au rez-de-chaussée de la salle polyvalente, le temps des travaux rue Joseph Reynaud, réorganise ses espaces avec une surface supplémentaire. Assurés par la CCD en accord avec la Mairie de Die, les travaux d'isolation phonique, de remise aux normes et d'une nouvelle ouverture dans la pièce supplémentaire s'élèvent à 8.000 € HT et bénéficient d'une aide de 50% de la CAF. Cela permettra de mieux répondre aux besoins des familles, notamment en garde occasionnelle.

En parallèle, les horaires sont élargis de 8h à 18h, cinq jours par semaine.

| JEUNESSE

Un centre de loisirs pour les ados

L'espace social anime un nouvel accueil de loisirs adapté aux envies des jeunes de 11 à 14 ans. Une animatrice a pu être recrutée grâce à une augmentation de 18.000 € des subventions du Département.

Infos et contact

Ouverture le mercredi et le samedi après-midi et le vendredi soir.

Espace Jeunes : 04 75 22 30 74
ej@escdd.fr - www.escdd.fr

| AIDÉS AUX AIDANTS

Être aidant familial

La CAP Vallée de la Drôme (ancien CLIC) organise des séances de soutien aux aidants familiaux animées par Ingrid Berckmans, psychanalyste.

Rendez-vous au Centre technique départemental, avenue de la clairette à Die, les mardis 19 novembre et 10 décembre de 14h à 16h30.

Infos et contact

CAP Vallée de la Drôme
Simon TERRAIL
06 61 22 10 33



PLANIFICATION

À vos cahiers, citoyens !

Le cahier communal et le cahier de concertation peuvent s'enrichir de vos remarques.

Les réunions de concertation citoyenne menées sur les sept secteurs du Diois autour du diagnostic du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**, puis les réunions thématiques avec les acteurs socio-professionnels ont été particulièrement riches.

Suite à ces échanges, un état des lieux est présenté dans chaque commune sous la forme d'un cahier communal et d'un cahier de concertation, disponibles en Mairie.

Il ne s'agit pas encore d'une enquête publique, qui aura lieu après l'arrêt du PLUi (début 2023), mais d'un premier niveau de diagnostic qui peut être complété et enrichi par les habitants de chaque commune. Plus ces documents seront complets, plus ils faciliteront l'élaboration d'un zonage juste et l'application des règles d'urbanisme, adaptées à l'existant.

Le cahier de concertation vous invite à partager des problématiques ou des souhaits. Pour cela, vous pouvez également annoter le cahier communal et ses nombreuses cartes.

L'ensemble de ces contributions sera ensuite compilé pour enrichir le diagnostic et cibler les problématiques que le PLUi peut régler.

Contact
Service Planification
plui@paysdiois.fr - 04 75 22 29 44

REPÈRES SUR LE PLUI, UNE DÉMARCHÉ SUIVIE

7 réunions de concertation citoyenne en juin-juillet 2019

300 personnes présentes

3 réunions thématiques avec les acteurs et services du territoire



ZONES D'ACTIVITÉS

Des petits déjeuners riches en échanges

« L'objectif des « petits déjeuners éco » organisés à Luc-en-Diois, Châtillon-en-Diois et Die, est de partager les réussites et les problématiques des activités présentes dans les zones artisanales du Diois » explique Jessie Morfin, chargée de mission Développement économique à la CCD. Entrepreneurs installés ou en voie d'installation, élus municipaux et intercommunaux, techniciens, ont répondu présents. Ensemble, ils souhaitent aller plus loin et réfléchir aux solutions à mettre en place autour des difficultés identifiées, comme celle du recrutement : comment recruter dans le bâtiment et l'artisanat ? Comment garder les personnes recrutées alors que le Diois n'offre pas toujours de second emploi au sein des ménages ?

Ces premières rencontres, qui ont réuni quelque 64 personnes, seront reconduites au moins une fois par an, autour de visites de nouvelles entreprises.



Les Zones artisanales,
prêtes à accueillir de nouvelles entreprises

ZA Guignaise à Châtillon-en-Diois :

795 m² disponibles

ZA du Plantier à Luc-en-Diois :

1197 m² disponibles

ZA de Cocause à Die :

6 lots, soit 16.000 m² disponibles

Informations

Jessie Morfin

jessie.morfin@paysdiois.fr - 04 58 17 44 64

La Zone artisanale de Luc-en-Diois en effervescence

Ancien et nouveaux acquéreurs témoignent de leur installation récente ou en cours :

Axel Vendeuvre, Solavolt : construit en 2017-18, le bâtiment éco-responsable de mon entreprise me permet de mener mon activité d'installateur photovoltaïque et de producteur d'énergie, en partenariat avec DWATTS.

Raphaël Crenn, L'Arboise : créée il y a trois ans, mon entreprise de construction bois et charpente tournée vers l'écologie a besoin d'un lieu plus adapté à ses besoins. Je prévois de construire un espace de stockage, un parking et un atelier.

Bastien Estable et Florian Faure, brasserie La Bascule : le lieu de production étant trop exigu, nous prévoyons de nous installer sur la ZA en mutualisant l'achat d'un terrain et la construction d'un bâtiment avec un électricien et un pizzaiolo. Des évènements ponctuels de dégustation de bières avec petite restauration pourront être organisés.



ÉQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

De nouveaux équipements au Martouret et à l'abattoir

La CCD poursuit ses investissements au domaine du Martouret et à l'abattoir intercommunal.

Une chaufferie bois au Martouret

Envisagée dès 2012, la chaufferie bois du domaine du Martouret sera opérationnelle en février 2020 et permettra de **chauffer l'ensemble des bâtiments du site**. D'une puissance de 230 kW, elle utilisera **450 tonnes de bois/an**, de préférence local. De quoi contribuer à structurer la filière bois du Diois !

Le coût de cet équipement s'élève à 420.000 € HT et bénéficie de financements à hauteur de 76% (30% de l'Etat, 37% de la Région et 9% du Département). **Le reste à charge est couvert par le loyer que l'association Le Martouret paie à la CCD.**

« Pour l'association, cette source d'énergie est intéressante, car moins chère que le gaz, le fuel et l'électricité, utilisés jusqu'à présent » note Philippe Méjean. « Ce type d'investissement est important pour l'économie du territoire. Le chantier est conduit par des entreprises locales et l'association du Martouret développe ses activités hivernales » précise Jean-Pierre Rouit. « L'association réalise 50% de ses dépenses en local : 500.000 € sous forme de salaires et autant en alimentation, prestations... ». C'est pour encourager cette dynamique que la CCD investit 1,2 millions d'€ entre 2017 et 2020, financés à plus de 820.000 € par l'Etat, le Département et la Région.

Une extension de la chambre froide à l'abattoir

Avec un tonnage en croissance, la CCD, en accord avec la SARL Abattoir du Diois, programme l'agrandissement de sa chambre froide et l'ajout de cinq rails, passant de dix à quinze. Ces travaux permettront **une amélioration de la circulation et une augmentation de 50% de la capacité de stockage.**



Les travaux s'élèvent à 300.000 € HT et sont financés par l'Etat, la Région, le Département et probablement le programme européen LEADER. La redevance payée par la SARL couvre le reste à charge de la CCD.

Dans la même logique que Le Martouret, la CCD suit et accompagne le développement de

l'abattoir. Anouk Avons note que « le fonctionnement coopératif de l'abattoir de Die est très intéressant. La structure fonctionne un jour par semaine, impliquant les éleveurs qui travaillent comme tâcherons et maîtrisent l'ensemble du processus, du champ à la vente directe ».

REPÈRES SUR

L'ABATTOIR INTERCOMMUNAL DU DIOIS

2 abattoirs dans la Drôme
à Romans-sur-Isère et à Die

Abattoir de Die géré dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP) à la **SARL Abattoir du Diois**

➤ des tonnages de **160 T** en 2005
à **450 T** en 2018

Éleveurs du Diois = 30% des usagers
Éleveurs Drôme = 70% des usagers

En +

| SITE INTERNET

Un portail citoyen

La CCD souhaitait offrir à ses usagers un site internet plus simple à utiliser, plus attractif et construit dans l'esprit d'un portail au service des citoyens. Accessible sur tous les supports numériques, cet outil facilitera vos démarches avec une place privilégiée aux actualités et agendas. La mise en ligne se fera début décembre.

| ÉNERGIE

Entrée au capital d'ACOPREV

Les élus ont voté l'entrée de la CCD au capital de la SAS ACOPREV à hauteur de 10.000 €. Cette société a créé une centrale villageoise dans la vallée de Quint regroupant six communes. ACOPREV construit également d'autres projets sur l'auto-consommation, le stockage de l'hydrogène et des services de mobilité associés à cette énergie.

| ENFANCE

La nouvelle plaquette est en ligne

Retrouvez toutes les coordonnées des structures d'accueil du territoire pour vos enfants de 0 à 12 ans sur la plaquette actualisée disponible sur le site internet www.paysdiois.fr ou à l'accueil de la CCD.

Infos

Christèle Arnaud-Ribes - RAM
04 75 22 15 23



TIGA : Une nouvelle opportunité pour la Biovallée

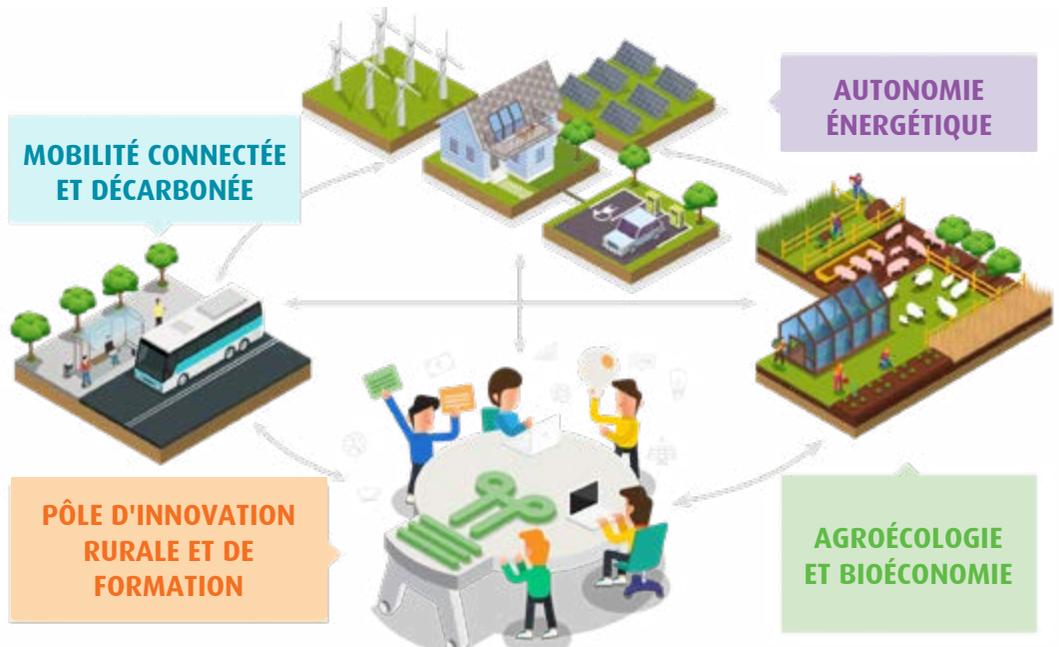
La candidature de Biovallée met en avant la transition comme source de développement.

L'ensemble du bassin drainé par la Drôme a été retenu comme **Territoire d'innovation et de grande ambition (TIGA)**, par la Banque des territoires et la Caisse nationale des dépôts et consignations. Pour ce faire, **les trois intercommunalités du Diois, du Crestois Pays de Saillans et du Val de Drôme ont renouvelé leur alliance, autour de l'association Biovallée.** C'est elle qui a porté la candidature à l'appel à projet et assure l'animation du TIGA, sur la thématique « **un écosystème rural précurseur et reproductible** ; la transition, source de développement économique durable et coopératif pour le bien être et le bien devenir en territoire rural ».

La Biovallée apparaît comme l'un des rares territoires ruraux retenus dans cette démarche, qui apporte **une opportunité financière importante pour les entreprises et les actions retenues**, différente des sources de financement (subventions) habituelles.

A la clé, 19,4 millions d' € pourront être mobilisés, dont **75% sous forme de participation au capital de six entreprises** qui ont candidaté lors de l'appel à manifestation d'intérêt.

Les entreprises concernées, comme **ACOPREV** ou **DWATTS**, répondent à un ou plusieurs des objectifs du TIGA :



Synthèse de la candidature en ligne sur www.paysdiois.fr
rubrique documentation en ligne Biovallée

BIODIVERSITÉ

Des prairies fleuries récompensées

Sept agriculteurs de Boulc, Châtillon-en-Diois, Glandage et Lus-la-Croix-Haute ont concouru à l'édition 2019 des prairies fleuries, organisée par le Parc Naturel Régional du Vercors. Les douze parcelles qu'ils ont présentées ont été étudiées en juin dernier par un jury d'experts. Cette démarche a été l'occasion de mettre en valeur les bonnes pratiques agricoles en faveur de la biodiversité et d'apporter aux éleveurs des conseils supplémentaires.

« *Au-delà de la biodiversité, la préservation des prairies fleuries donne une souplesse d'exploitation et une richesse dans l'alimentation des troupeaux* » souligne Marie-Laure Valla.



Les gagnants pourront participer au concours national, en bénéficiant de l'accompagnement du Parc. **Et rendez-vous en vallée de Quint pour l'édition 2020 du concours des prairies fleuries !**



Catégorie prairie de fauche

- 1^{er} prix Patrick Beaume (Lus-la-croix-haute)
- 2^{ème} prix Jean-Pierre et Guilhem Lamontellerie (Boulc)
- 3^{ème} prix Florent Pellissier (Boulc)

Catégorie prairie pâturée

- 1^{er} prix Mayeul Géry (Glandage)
- 2^{ème} prix Line Granon (Glandage)
- 3^{ème} prix GAEC des Ours (Glandage)

